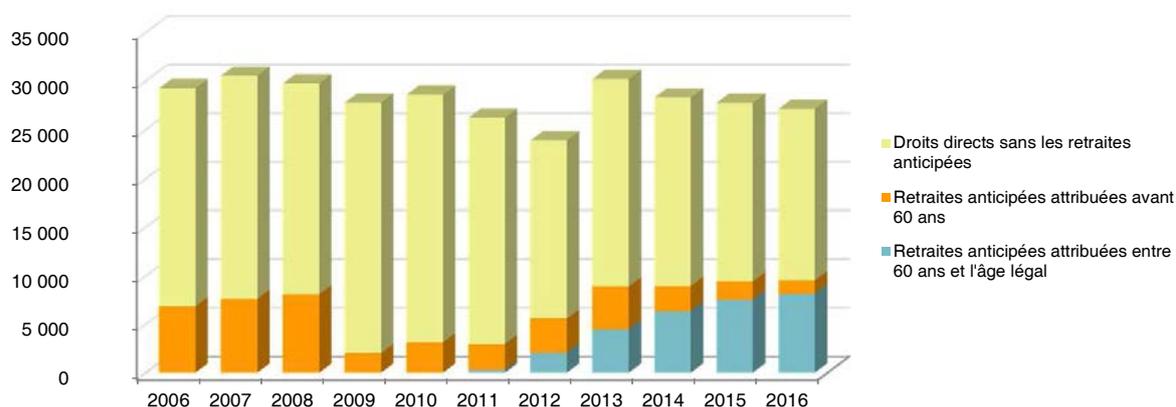


Retraités résidant en Carsat Alsace-Moselle

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	14 107	19 624	33 731
Droits directs (retraites personnelles)	13 368	13 729	27 097
Droits dérivés (retraites de réversion)	739	5 895	6 634
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	561	651	1 212

Évolution des attributions de droits directs et retraites anticipées depuis 2006



Retraites anticipées et mesures dérogatoires	6 319	3 437	9 756
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,6 ans	62,4 ans	62,0 ans
Droits dérivés	73,3 ans	72,2 ans	72,3 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Pensions à taux réduit	6,3%	11,3%	8,8%
Retraités bénéficiant d'une surcote	14,1%	11,5%	12,8%
Polypensionnés	57,1%	39,9%	48,4%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	255 696	311 599	567 295
Retraités percevant un droit direct seul	249 757	204 773	454 530
Retraités percevant un droit dérivé seul	703	19 007	19 710
Retraités percevant les deux à la fois	5 236	87 819	93 055
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,3%	1,9%	2,1%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	58 493	23 033	81 526
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,1 ans	74,4 ans	73,4 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	833 €	626 €	719 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 165 €	963 €	1 081 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	18,5%	53,7%	37,3%

¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

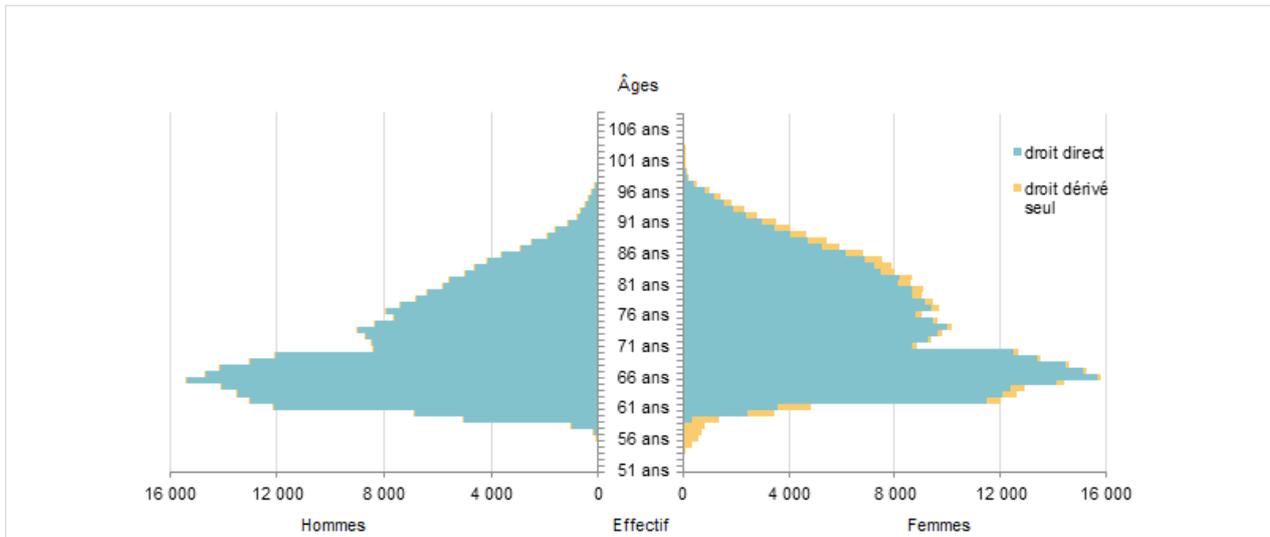
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

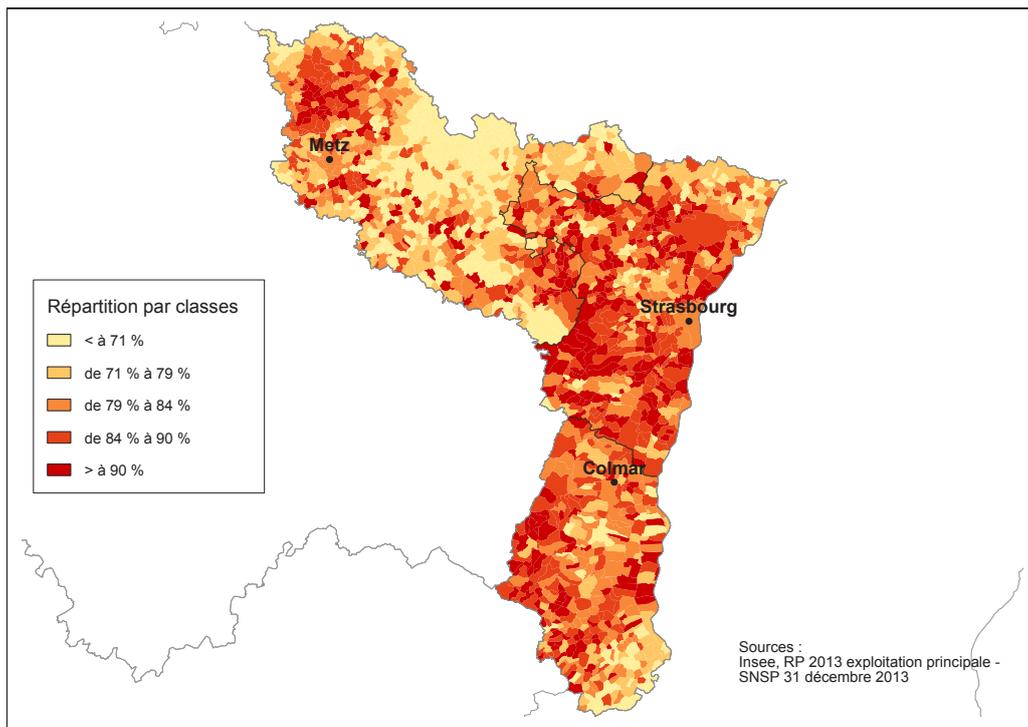
⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Pyramide des âges des résidents



Retraités du régime général par rapport à la population des 60 ans et plus par commune dans la Carsat Alsace-Moselle



Prestataires payés par la Carsat Alsace-Moselle

Répartition par département de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
57 - Moselle	85 696	104 972	190 668
67 - Bas-Rhin	93 431	113 769	207 200
68 - Haut-Rhin	66 475	78 854	145 329
Total Carsat Alsace-Moselle	245 602	297 595	543 197
Total hors Carsat Alsace-Moselle	77 719	79 269	156 988
Ensemble des prestataires	323 321	376 864	700 185

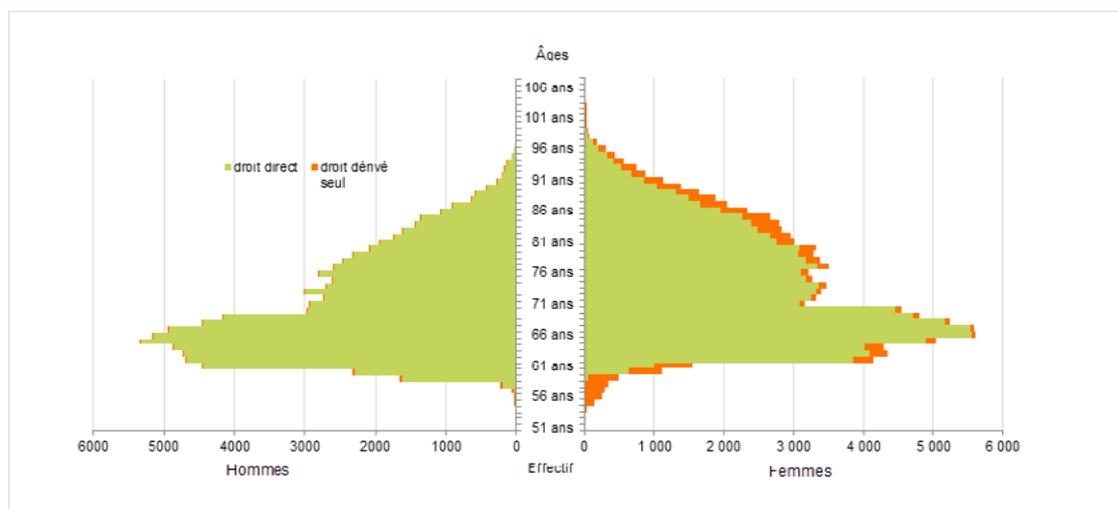


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	5 000	7 318	12 318
Droits directs (retraites personnelles)	4 741	5 046	9 787
Droits dérivés (retraites de réversion)	259	2 272	2 531
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	195	272	467
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	2 136	955	3 091
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,7 ans	62,8 ans	62,3 ans
Droits dérivés	73,4 ans	71,4 ans	71,6 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	61,2%	39,6%	50,1%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	88 896	109 141	198 037
Retraités percevant un droit direct seul	86 935	67 896	154 831
Retraités percevant un droit dérivé seul	258	9 894	10 152
Retraités percevant les deux à la fois	1 703	31 351	33 054
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,2%	2,1%	2,1%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	19 781	5 493	25 274
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,2 ans	74,3 ans	73,4 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	810 €	583 €	685 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 157 €	958 €	1 085 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	19,2%	61,1%	41,3%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

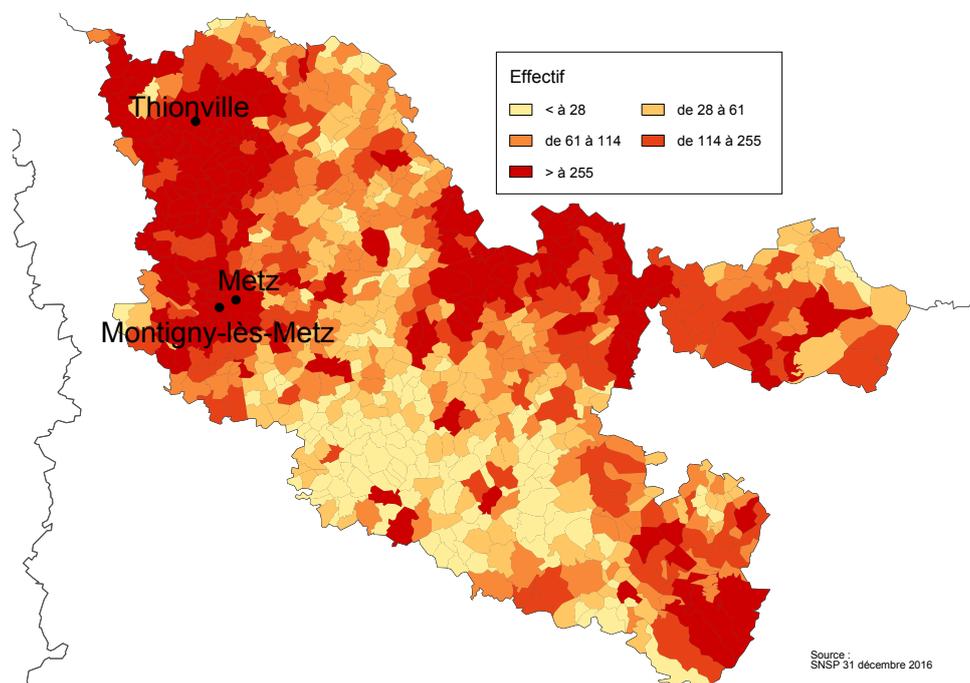
³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Metz			
Nombre total de retraités	8 644	11 733	20 377
Retraités percevant un droit direct seul	8 415	7 753	16 168
Retraités percevant un droit dérivé seul	25	785	810
Retraités percevant les deux à la fois	204	3 195	3 399
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,1%	4,5%	5,2%
Thionville			
Nombre total de retraités	3 441	4 555	7 996
Retraités percevant un droit direct seul	3 384	2 738	6 122
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	382	387
Retraités percevant les deux à la fois	52	1 435	1 487
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,1%	2,3%	2,7%
Montigny-lès-Metz			
Nombre total de retraités	1 831	2 771	4 602
Retraités percevant un droit direct seul	1 786	1 768	3 554
Retraités percevant un droit dérivé seul	6	185	191
Retraités percevant les deux à la fois	39	818	857
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	2,1%	2,6%	2,4%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

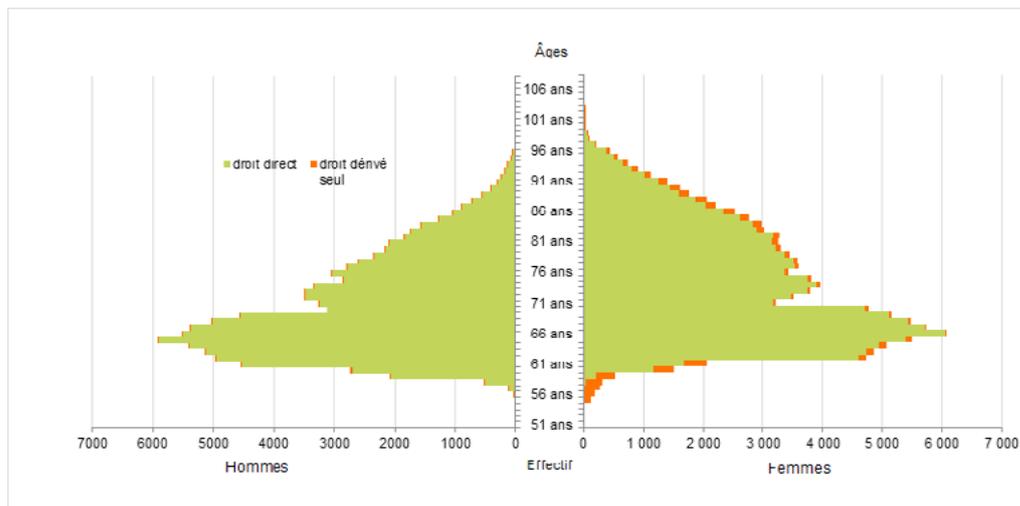


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	5 362	7 247	12 609
Droits directs (retraites personnelles)	5 072	5 146	10 218
Droits dérivés (retraites de réversion)	290	2 101	2 391
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	206	223	429
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	2 509	1 566	4 075
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,5 ans	62,0 ans	61,8 ans
Droits dérivés	73,3 ans	72,7 ans	72,7 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	53,4%	38,7%	46,0%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	97 332	119 213	216 545
Retraités percevant un droit direct seul	94 947	80 464	175 411
Retraités percevant un droit dérivé seul	277	5 424	5 701
Retraités percevant les deux à la fois	2 108	33 325	35 433
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,4%	1,8%	2,1%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	23 581	11 125	34 706
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,0 ans	74,4 ans	73,3 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	846 €	656 €	741 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 165 €	972 €	1 079 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	18,2%	50,4%	35,6%

Pyramide des âges des résidents



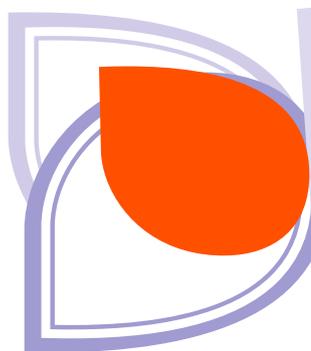
¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

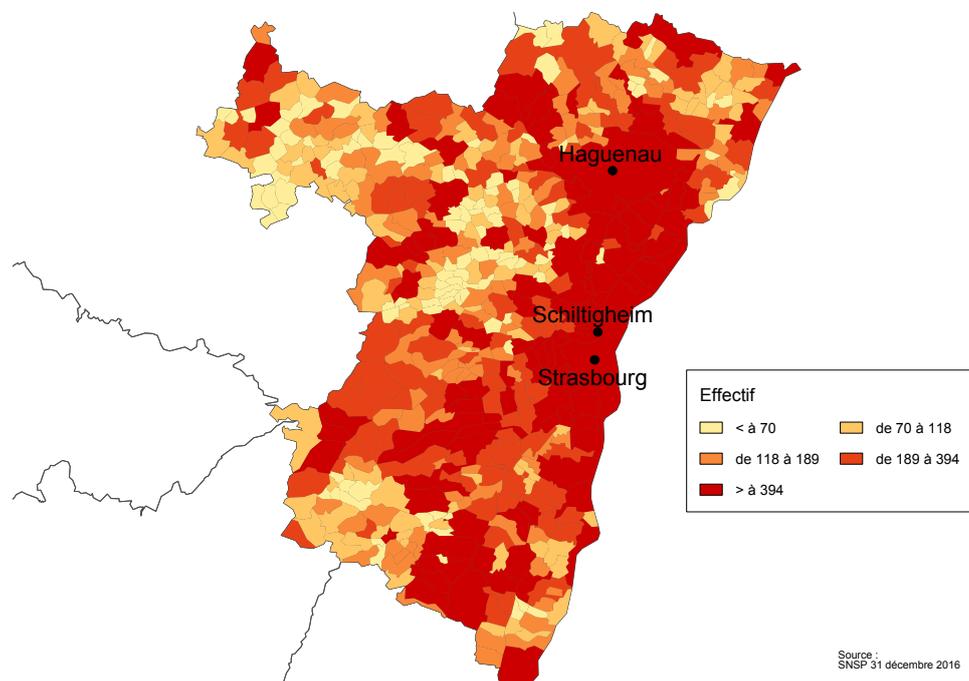
³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Strasbourg			
Nombre total de retraités	17 459	23 819	41 278
Retraités percevant un droit direct seul	17 017	16 169	33 186
Retraités percevant un droit dérivé seul	41	1 129	1 170
Retraités percevant les deux à la fois	401	6 521	6 922
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	7,7%	4,4%	5,8%
Haguenau			
Nombre total de retraités	2 965	3 839	6 804
Retraités percevant un droit direct seul	2 896	2 487	5 383
Retraités percevant un droit dérivé seul	3	210	213
Retraités percevant les deux à la fois	66	1 142	1 208
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	2,4%	2,2%	2,3%
Schiltigheim			
Nombre total de retraités	2 336	3 113	5 449
Retraités percevant un droit direct seul	2 262	1 969	4 231
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	139	144
Retraités percevant les deux à la fois	69	1 005	1 074
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,0%	3,6%	4,6%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

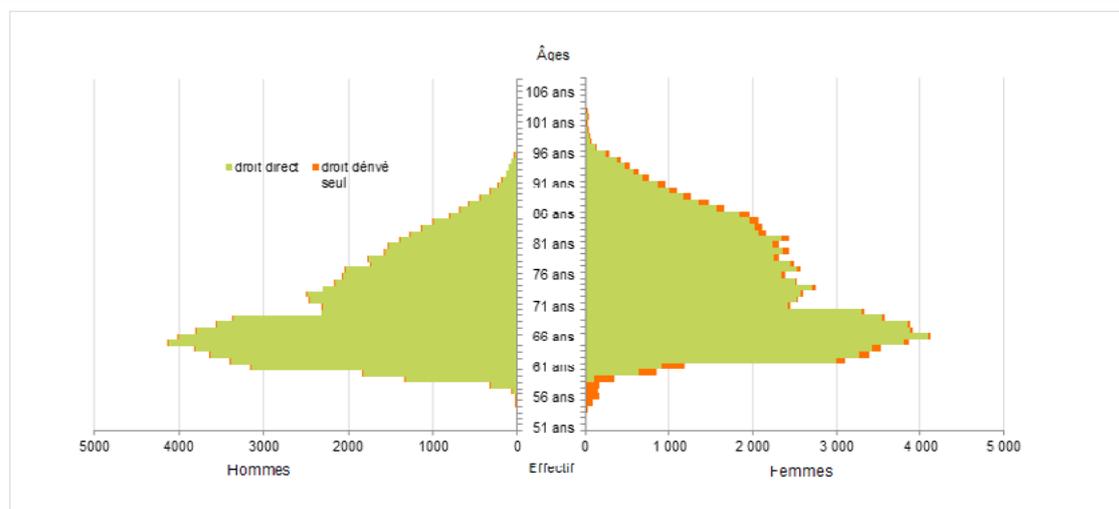


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	3 745	5 059	8 804
Droits directs (retraites personnelles)	3 555	3 537	7 092
Droits dérivés (retraites de réversion)	190	1 522	1 712
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	160	156	316
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 674	916	2 590
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,6 ans	62,3 ans	62,0 ans
Droits dérivés	73,0 ans	72,7 ans	72,7 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	57,0%	42,0%	49,5%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	69 468	83 245	152 713
Retraités percevant un droit direct seul	67 875	56 413	124 288
Retraités percevant un droit dérivé seul	168	3 689	3 857
Retraités percevant les deux à la fois	1 425	23 143	24 568
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,4%	1,7%	2,0%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	15 131	6 415	21 546
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,2 ans	74,6 ans	73,5 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	845 €	640 €	733 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 175 €	955 €	1 079 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	18,0%	49,1%	34,6%

Pyramide des âges des résidents



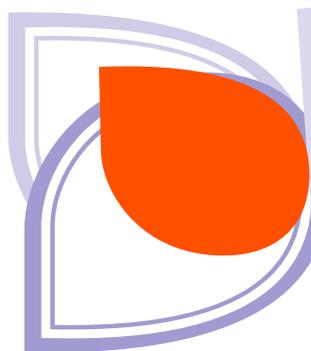
¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

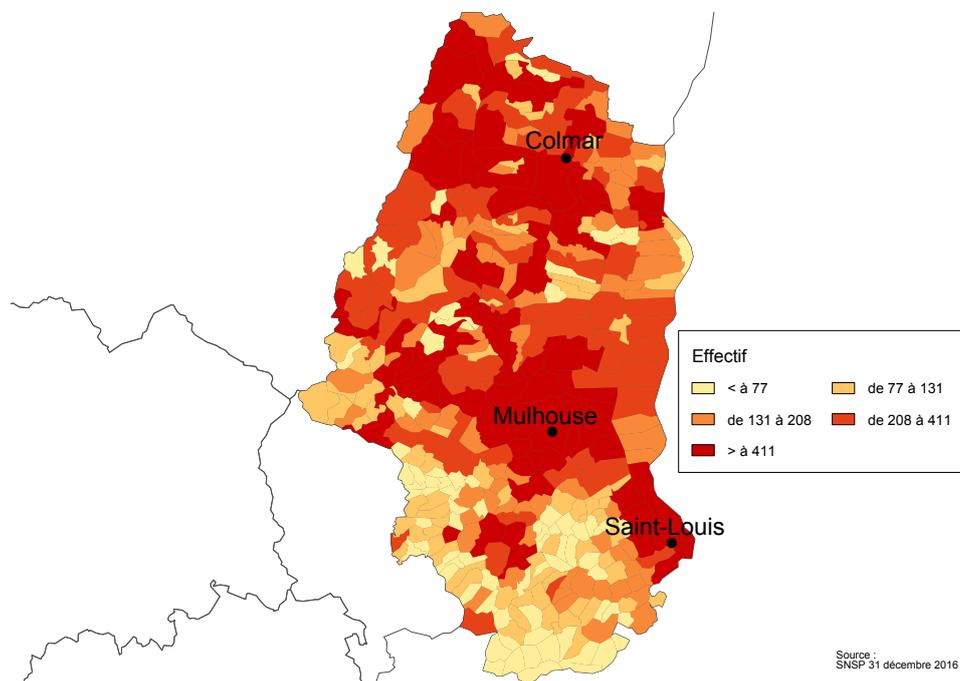
³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Mulhouse			
Nombre total de retraités	8 466	10 426	18 892
Retraités percevant un droit direct seul	8 210	6 429	14 639
Retraités percevant un droit dérivé seul	16	653	669
Retraités percevant les deux à la fois	240	3 344	3 584
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	9,5%	4,3%	6,6%
Colmar			
Nombre total de retraités	5 469	7 403	12 872
Retraités percevant un droit direct seul	5 310	4 974	10 284
Retraités percevant un droit dérivé seul	10	338	348
Retraités percevant les deux à la fois	149	2 091	2 240
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	5,0%	2,8%	3,8%
Saint-Louis			
Nombre total de retraités	1 495	1 872	3 367
Retraités percevant un droit direct seul	1 469	1 287	2 756
Retraités percevant un droit dérivé seul	6	108	114
Retraités percevant les deux à la fois	20	477	497
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,3%	3,2%	3,7%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.